



CONTRAT D'ABONNEMENT ANNUEL 2023

Entre : Monsieur Madame
Nom : Prénom :
Adresse : CP :
Ville : Téléphone : Mobile :
Email : Date de naissance :/...../.....
N° Licence FFG : Index :

Monsieur Madame
Nom : Prénom :
Adresse : CP :
Ville : Téléphone : Mobile :
Email : Date de naissance :/...../.....
N° Licence FFG : Index :

Et la SAS Golf International de Pont Royal, société exploitante Golf International de Pont Royal, immatriculée au R.C.S. Tarascon sous le numéro SIRET 435 135 371 00019, dont le siège est situé au Golf de Pont Royal, Domaine et Golf de Pont Royal, 13370 Mallemort de Provence.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Cotisation Individuel actionnaire : 1 900€ | <input type="checkbox"/> Cotisation conjoint actionnaire :1 210€ |
| <input type="checkbox"/> Middle age joueur – actionnaire : .1 210€ | <input type="checkbox"/> Conjoint middle âge joueur – actionnaire : 780€ |
| <input type="checkbox"/> Senior joueur – actionnaire :1 210€ | <input type="checkbox"/> Conjoint senior joueur – actionnaire : 780€ |
| <input type="checkbox"/> Etudiant -25 ans – actionnaire : 550€ | |
| <input type="checkbox"/> Junior -18 ans – actionnaire : 330€ | |
| <input type="checkbox"/> Junior - 18 ans EDG – actionnaire : .330€ | |
| | |
| <input type="checkbox"/> Cotisation individuel non actionnaire :2 800€ | <input type="checkbox"/> Cotisation conjoint non actionnaire :1 800€ |
| <input type="checkbox"/> Middle âge- non actionnaire : 1 800€ | <input type="checkbox"/> Conjoint middle âge - non actionnaire :1 175€ |
| <input type="checkbox"/> Senior joueur - non actionnaire :1 210€ | <input type="checkbox"/> Conjoint senior joueur - non actionnaire : ..780€ |
| <input type="checkbox"/> Etudiant -25 ans - non actionnaire :770€ | |
| <input type="checkbox"/> Junior -18 ans - non actionnaire :465€ | |
| <input type="checkbox"/> Junior - 18 ans EDG - non actionnaire :465€ | |

Les cotisations annuelles sont renouvelables au 1^{er} janvier de chaque année.
Pour un premier abonnement il pourra être pratiqué une cotisation au prorata temporis.

Modalités de paiement :
Le paiement de la cotisation est à effectuer en une seule fois.

- Virement Espèces Chèques Carte bancaire

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT :

- Par la signature du présent contrat, le cotisant s'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur du Golf International de Pont Royal, document définissant les droits et obligations des joueurs liés à l'utilisation des parcours et des installations du Golf. Le règlement intérieur du Golf est joint au présent contrat et est également disponible sur simple demande à l'accueil du Golf, sur le site internet du Golf. En application du règlement intérieur, le cotisant s'engage à respecter l'étiquette et les règles de golf.
- L'adhérent utilise les équipements et les installations du golf mis à disposition sous son entière responsabilité et se doit d'avoir souscrit une assurance en responsabilité civile.
- Le statut d'abonné donne droit :
 - Au libre accès à l'ensemble des installations du Golf International de Pont Royal, à savoir le parcours 18 trous Ballesteros, la parcours 6 trous de la Durance ainsi que son practice, ses greens d'entraînement et son centre de petit jeu (one putt), selon les disponibilités et après réservation.
 - Mise à disposition gratuite d'un chariot de location (selon disponibilités).
 - Remises de 50% sur les parcours des Golfs partenaires (selon conditions détaillées sur la carte qui vous sera remise à l'accueil du Golf)
 - 50% de remise sur les seaux de balles de practice,
 - 50% de remise sur les locations de voiturettes 18 T,
 - Possibilité d'utiliser sa voiturette privée sur le parcours Ballesteros (cotisation de 325 € pour l'année),
 - 30% de remise sur le green fees de vos invités (l'invité doit se présenter à l'accueil et jouer avec le membre qui l'invite)
 - Adhésion au(x) réseau(x) dont le Golf de Pont Royal est partenaire. Modalités de l'adhésion du réseau disponible sur site internet et auprès de l'accueil du golf.
 - Mise à disposition d'un casier au local caddy master (selon souscription).
- **INTERRUPTION DE LA PRATIQUE DU GOLF DURANT LA PERIODE DE COTISATION :**

En cas d'interruption définitive du golf, quelle qu'en soit la raison, il ne sera procédé à aucun remboursement. Le nouvel assureur de la Fédération Française de golf avec son courtier propose la mise en place d'un programme spécifique visant à indemniser le licencié victime d'un empêchement temporaire ou définitif d'honorer son abonnement au sein de son club. Le Golf International de Pont Royal a choisi d'y souscrire pour ses membres licenciés en 2023.
- **LITIGES :**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions d'abonnement est soumis au droit français. Pour toute réclamation, l'abonné est invité à nous contacter 04 90 57 40 79 ou par courrier à l'adresse suivante : Golf de Pont Royal, Domaine et Golf de Pont Royal, 13370 Mallemort.

En cas de contestation et si les conditions de l'article L 612-2 du Code de la consommation sont réunies, l'abonné a la possibilité de saisir le Médiateur Tourisme Voyage à l'adresse suivante : Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75823 PARIS CEDEX 17.

Signature(s) Abonné(es)

Le Golf International de Pont Royal